

# Département du Tarn

## Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet

### Modification n°2 Plan Local d'Urbanisme de la commune de Parisot

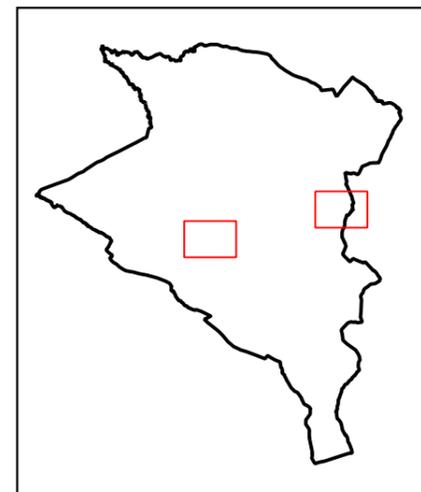
## 3.1. Document graphique avant modification

Planche 1/1

Echelle : 1/2500

modification n°2 du PLU soumise à l'enquête publique  
par arrêté Communautaire en date du

M. Le Président : Paul Salvador



	emplacement réservé		zone du PLU
	formation végétale à protéger au titre de l'article L.151-19		A
	Plan d'eau à protéger au titre de l'article L.151-19		A1
	arbre isolé à protéger au titre de l'article L.151-19		A2
	Batiment de caractère à protéger au titre de l'article L.151-19		A3
	Lavoir à protéger au titre de l'article L.151-19		Acb
	Pigeonnier à protéger au titre de l'article L.151-19		AU0
	Changement de destination au titre de l'article L.151-11		AU1
	Alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L.151-19		AU1s
	Cours d'eau à protéger au titre de l'article L.151-19		AUL
	Fossé à protéger au titre de l'article L.151-19		N1
	distance obligatoire		Na
	distance minimum		Ncb
	Règles d'implantation des constructions		Ne
			NL
			Np
			U1
			U2
			UH
			N

#### Liste des emplacements réservés

Désignation	Numéro	Bénéficiaire
ER 1	Plantation d'une haie champêtre et création d'un sentier	commune
ER 2	Talus à végétaliser	commune
ER 3	Création d'un chemin et entretien du fossé eaux pluviales	commune
ER 4	Aménagement d'un espace public piétonnier et sécurisation du carrefour	commune
ER 5	Elargissement de l'espace public	commune
ER 6	Elargissement de l'espace public	commune
ER 7	Plantation d'une haie champêtre et création d'un sentier	commune
ER 8	Entretien de la canalisation d'assainissement	commune

